

COMPTE RENDU

DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En application des articles L 2121-15 et 21, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Madame Stéphanie MARQUÈS est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA FUTURE CARTE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'ouverture d'une 5^e classe à l'école de Saint-Marc et le maintien d'une classe à l'école Emile Martin.

Adopté à l'unanimité.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015 CONCERNANT LE BUDGET GENERAL ET LES BUDGETS ANNEXES

Il est fait obligation aux Conseils Municipaux des communes de plus de 3 500 habitants de tenir un débat d'orientations générales des budgets dans un délai de deux mois précédant l'examen de ceux-ci. Le Conseil Municipal devra donc débattre notamment sur les taux d'imposition pour l'année 2015, ainsi que sur les masses budgétaires. Le projet de délibération a été joint à la convocation.

Le Conseil Municipal a débattu sur les orientations budgétaires 2015.

FABRIQUE NORMANT : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS

Il est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois d'un montant de 1 000 000 euros pour une dépense totale de 5 616 372 euros HT, en raison de l'intérêt de cette réalisation pour l'ensemble de l'arrondissement.

Adopté à la majorité : 7 contre (Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. de REDON) et 2 abstentions (M. GABILLAS et Mme VACHER).

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2015 : DEMANDE DE SUBVENTION

Il est proposé de demander une aide financière pour les travaux concernant la création d'un réseau d'assainissement rue de Longueval pour un montant estimé à 175 000 euros HT.

Adopté à l'unanimité

CONVENTIONS DE SERVITUDE POUR L'INSTALLATION D'OUVRAGES DE DISTRIBUTION ET DE RACCORDEMENT ErDF et GrDF

Le projet de délibération a été joint à la convocation.

Il est proposé :

- d'adopter les conventions avec ErDF concernant les parcelles :
 - BH 781 pour le raccordement du bâtiment "le Bateau Lavoir" sur le site Romo I ;
 - AC n° 654 pour le raccordement d'un ensemble de logements collectifs route d'Orléans ;
 - AC n° 443 pour l'installation d'un poste de transformation ;
- d'adopter la convention avec GrDF concernant la parcelle :
 - AP 212 pour la mise en place d'une protection cathodique des réseaux de distribution gaz ;

Adopté à l'unanimité

UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES PAR LES LYCEES : AVENANTS N° 13 ET 14

Comme chaque année, le Conseil Régional nous propose les avenants actualisant les temps d'occupation des équipements sportifs par les deux lycées.

Adopté à l'unanimité

VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR SUBVENTIONS A SOLOGNE OLYMPIQUE ROMORANTIN

Pour faire face aux impératifs de trésorerie supportés par Sologne Olympique Romorantin, et à la demande du président, un acompte habituel de 80 000 euros sur leur subvention est demandé.

Adopté à la majorité : 3 abstentions (M. CHEMINOT - M. GABILLAS et Mme VACHER).

PERSONNEL COMMUNAL

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le projet de délibération a été joint à la convocation.

Il est proposé la création d'un poste de directeur général adjoint des services indexé sur l'échelle statutaire des villes de 10 000 à 20 000 habitants, au 1^{er} mai 2015.

Adopté à la majorité : 9 abstentions (Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. de REDON – M. GABILLAS et Mme VACHER).

RECRUTEMENT DE DEUX CONTRACTUELS

Le projet de délibération a été joint à la convocation.

Il est proposé de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Ces contrats couvrent :

- pour le 1^{er}, la période du 1^{er} mars 2015 au 31 juillet 2015 ; l'agent assurera les fonctions d'agent d'entretien des locaux et intervenante auprès d'enfants, à temps complet, à la crèche des Rossignols.
- pour le 2^{ème}, la période du 1^{er} avril 2015 au 28 février 2016 ; l'agent assurera les fonctions d'agent comptable au service financier à 28/35^{ème}.

Leur rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 340."

Adopté à la majorité : 9 abstentions (Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. de REDON – M. GABILLAS et Mme VACHER).

GIAT INDUSTRIES : MISE A DISPOSITION COMPENSEE DE PERSONNEL ENTRE LE MINISTERE DE LA DEFENSE ET LA VILLE

Le projet de délibération a été joint à la convocation.

Par décision du 28 décembre 1999 et conformément à une convention passée entre le Ministère de la Défense et la ville de Romorantin-Lanthenay, deux agents ont été mis à disposition, avec compensation, à compter du 1^{er} février 2000.

La reconduction prévue tacitement dans la convention initiale s'est opérée de manière identique par période de 5 ans.

Le seul agent désormais concerné a sollicité son renouvellement à compter du 1^{er} février 2015 et la ville a émis un avis favorable qui a été transmis au Ministère.

Adopté à la majorité : 9 abstentions (Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. de REDON – M. GABILLAS et Mme VACHER).

MANDAT SPECIAL AUX ELUS

Le projet de délibération a été joint à la convocation.

Par délibération du 19 juin 2014, le Conseil Municipal a autorisé le remboursement des frais résultant d'un mandat spécial aux élus.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Sénateur-Maire à engager les dépenses pour la visite architecturale de BAYONNE qui a eu lieu en décembre 2014 ainsi que les frais engagés dans le cadre du jumelage avec la ville de MUDANYA (Turquie) en avril 2015."

Adopté à la majorité : 7 contre (Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. de REDON) et 2 abstentions (M. GABILLAS et Mme VACHER).